

Paris,
le mardi 20 mars 2018

Émetteur : Isabelle Roland, Cheffe de projet pédagogie - Institut 4.10 / Tél. : 03 80 78 63 32 / Email : iroland@institutquatredix.fr, Driss Alem, Chef de projet formation - UcanSS / Email : formation@ucanSS.fr

Objet : Présentation de la nouvelle version de la formation PASS "Parcours d'accueil à la Sécurité sociale"

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin-conseil,

Souhaitant faire de l'intégration des nouveaux embauchés une des priorités de la politique institutionnelle de formation, l'UcanSS et l'Institut 4.10, en partenariat avec les branches du Régime général, ont procédé à la rénovation de la formation PASS « Parcours d'Accueil à la Sécurité Sociale ».

Créée en 2008, la formation a été rendue obligatoire par le COMEX pour tout nouvel embauché quel que soit son métier. Cette position a été réaffirmée dans le Protocole d'Accord du 26 juin 2016 relatif à la promotion de la diversité et à l'égalité des chances.

Intégrée depuis 2012 dans le parcours de formation menant au CQP Gestionnaire Conseil puis en 2013 dans celui du CQP Conseiller Offres de Service, la formation PASS a été régulièrement mise à jour.

La présente rénovation du dispositif a été validée par la CPNEFP. Modernisée dans son approche et ses modalités, elle préserve les ambitions initialement portées par la formation PASS, à savoir la compréhension du Régime général de Sécurité sociale, ses fondements, son organisation et ses enjeux. Sa durée a également été revue.

I - ENJEUX

Afin d'être un acteur efficace du système de Sécurité sociale, le nouveau collaborateur doit rapidement appréhender les missions, les objectifs et le fonctionnement global, non seulement de son organisme, mais aussi de sa branche et du Régime général en replaçant l'ensemble face aux enjeux économiques et sociaux au cœur desquels se situe la Sécurité sociale.

II - FINALITÉ

La formation PASS est conçue afin de :

- Permettre au nouvel embauché d'appréhender les connaissances fondamentales à la compréhension de l'environnement institutionnel.
- Favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté des acteurs de la Sécurité sociale.



III - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. L'approche pédagogique

Elle repose sur une alternance innovante d'apprentissages individuels et collectifs, à distance et en présentiel, s'appuyant sur les vidéos, des tests de type quiz, un espace de travail collaboratif et des recherches en organisme.

2. Les objectifs généraux

Dans une démarche d'intégration, le dispositif PASS vise les objectifs suivants :

- Donner une vision globale du système de protection sociale et du fonctionnement du régime général de la Sécurité sociale.
- Identifier les enjeux actuels de la Sécurité sociale,
- Connaître et partager les valeurs de l'Institution.

3. Les objectifs pédagogiques

- Définir la place de la Sécurité sociale au sein de la protection sociale à partir de la définition et de l'explication des différents risques sociaux.
- Expliquer les fondements et valeurs de la Sécurité sociale dans le respect de sa mission de service public.
- Identifier les sources de financement de la Sécurité sociale et les enjeux de son équilibre financier
- Décrire l'organisation du régime général et les missions de chaque branche.
- Expliquer le rôle de l'Etat, des caisses nationales et de organismes locaux dans le pilotage de la Sécurité sociale à travers du principe de la contractualisation.
- Identifier le rôle des différentes instances dirigeantes d'une caisse locale.
- Argumenter pour mieux défendre et représenter la Sécurité sociale au regard de ses enjeux et défis.

IV - PUBLIC CIBLE ET CALENDRIER

Le caractère obligatoire de la formation PASS est conservé pour tout nouvel embauché dans un organisme de Sécurité sociale du Régime général.

La formation PASS est l'un des modules du parcours de formation aboutissant aux CQP Gestionnaire Conseil et Conseiller Offres de Service.

Vous trouverez les dates des sessions de la formation Pass sur le site de l'Institut 4.10 à partir du 20 mars 2018 en cliquant sur le lien suivant : <https://institutquatredix.fr/catalogue/co/CN91P001.html>



V - ARCHITECTURE DE LA FORMATION PASS

L'architecture de la formation PASS, voir  annexe 1, se compose de :

- 4 modules de formation à distance (FOAD). Le stagiaire se connecte à une plateforme de formation et accède aux séquences pédagogiques des modules.
- 4 espaces collaboratifs liés aux modules. Il s'agit pour l'apprenant de réaliser des travaux et de les déposer sur la plateforme SYFADIS de l'Institut 4.10. Ces travaux sont systématiquement évalués par un e-formateur et font l'objet d'un retour à l'apprenant.
- Un quiz formatif tout au long du module qui favorise l'autocontrôle du stagiaire et un quiz sommatif destiné à évaluer à la fin de chaque module les connaissances acquises.
- 1 module d'un jour en présentiel. Ce module porte sur la construction d'une représentation commune de l'institution et permet de développer le sentiment d'adhésion des apprenants aux valeurs de la Sécurité sociale.

Les contenus pédagogiques sont présentés dans l' annexe 2.

VI - RÔLE DES ACTEURS

La formation PASS débute par la FOAD dans l'organisme et mobilise plusieurs personnes.

1. Les acteurs du parcours de formation dans l'organisme :

- **Le stagiaire**, acteur au cœur du dispositif, se connecte avec un identifiant et un mot de passe sur la plateforme de formation.
- **Le manager de proximité** facilite le parcours de formation en collaboration avec le responsable des ressources humaines et le responsable formation.
- **Le responsable RH et/ou le responsable formation** valorise le dispositif PASS, organise les temps de formation et suit la progression de l'apprenant.
- **Le référent informatique** assure la mise en œuvre de l'environnement technique et résout les problèmes en local.

La formation est diffusée par l'Institut 4.10, opérateur institutionnel de la formation professionnelle et occupe plusieurs acteurs.

2. Les acteurs du parcours de formation dans l'I4.10

- **Le formateur PASS** impulse une dynamique de groupe au travers de la formation à distance et des travaux déposés dans l'espace collaboratif ainsi que de l'animation du regroupement en présentiel. Il accompagne, guide et motive les apprenants tout au long du parcours de formation. Il exploite les travaux des stagiaires pour enrichir le contenu de la journée en présentiel.
- **Le pilote PASS** est, quant à lui, garant de la gestion du dispositif en constituant les groupes d'apprenants interbranches. Il dresse également le planning des sessions, informe les Responsables RH/RF des organismes et effectue/suit les mises à jour des contenus.
- **L'administrateur** gère les accès à la plateforme de formation.

VII - ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE

La formation à distance requiert des prérequis indispensables à un déroulement optimisé de la formation.

Les spécifications techniques, les prérequis matériels et les conditions de réussite de la formation sont présentés en  annexe 3.

VIII - VALIDATION DE LA FORMATION PASS

La formation PASS peut être mobilisée dans le cadre d'un processus d'intégration ou dans le cadre d'un CQP ; la formation PASS étant un module toujours nécessaire pour obtenir le CQP.

Dans les deux cas, le suivi intégral de PASS est obligatoire.

A l'issue de la formation PASS, une attestation de suivi est délivrée via SYFADIS à condition que le stagiaire ait :

- Validé le quiz sommatif à l'issue de chaque module en FOAD.
- Participé à l'espace de travail collaboratif et réalise les activités demandées.
- Suivi la journée en présentiel qui est conditionnée au suivi des modules en FOAD et des travaux collaboratifs ainsi qu'à la validation du quiz sommatif.

IX - FINANCEMENT DU DISPOSITIF

1. Le prix de la formation

Le coût du dispositif est de 450€ par stagiaire.

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des participants.

2. La prise en charge du dispositif

Au titre des priorités de financements définies par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP), la formation PASS est éligible à une prise en charge à 100%.

Lorsque PASS est réalisé dans le cadre d'un parcours CQP, cette prise en charge à 100% intervient en complément à la prise en charge de l'OPCA sur les fonds de la professionnalisation.

Vous trouverez en  annexe 4 l'attestation d'assiduité demandée par Uniformation dans le cadre de la FOAD. Elle est complétée et signée par l'Institut 4.10.

2018 : Rappel des modalités de prise en charge

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformation. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

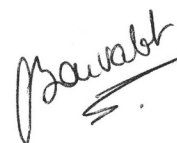
En revanche, pour tous les autres dispositifs (contrats et périodes de professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation...), il convient d'adresser de façon préalable au démarrage de la formation une demande de prise en charge à Unifrance.

Toutes les informations utiles se situent dans le document de synthèse que vous retrouverez sur le site de l'Ucanss :

http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/priorite_finance

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement

Et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Architecture de la formation
- Annexe 2 - Les contenus de la formation
- Annexe 3 - Conditions de réussite
- Annexe 4 - Attestation assiduité FOAD